

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-274

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Titre III du Code de la commande publique relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-10-227 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_274-DE

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 qui précise que « tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. ».

Considérant qu'au terme de deux années de pleine exploitation, les services de la Ville de Libourne ainsi que la société EFFIA ont constaté que les commerçants du marché situé sur la Place Abel Surchamp (les mardis vendredis et dimanches matin) se branchaient sur les « coffrets forains » situés dans chaque escalier du parking lesquels étaient alimentés directement par le compteur électrique du parc de stationnement délégué,

Considérant que, par conséquent, la société EFFIA supporte depuis le début du contrat une facturation électrique qui n'est pas liée au contrat et que cette situation demande à être corrigée,

Considérant qu'afin d'y remédier, plusieurs possibilités ont été étudiées et que le choix conjoint a été fait de l'installation, par la Ville de Libourne en 2021, de deux sous-compteurs électriques spécifiques au droit de ces « coffrets forains » permettant ainsi, en relevant les index, de connaître la consommation électrique liée à l'activité du marché,

Considérant que les montants afférents à la surconsommation constatée pour les années 2019 à 2021 inclus ont été évalués à la somme de 1 379,12 € HT (1 654,94 € TTC) et que les modalités de prise en charge par la Ville des consommations à venir ont été envisagées,

Considérant qu'un projet d'avenant a été rédigé lequel permettrait de mettre en place un système simple et lisible de refacturation par la société EFFIA à la Ville de cette consommation électrique directement et uniquement liée au marché,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte le principe et le montant de ces indemnités exceptionnelles à la société Effia relatives aux consommations du Marché pour les années 2019, 2020 et 2021

- valide le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement

- dit que les sommes seront inscrites au budget 2022

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-275

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - MODIFICATION DE L'ANNEXE N°9 - COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Titre III du code de la commande publique relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-10-227 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_275-DE

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 qui précise que « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. ».

Considérant que la ville a, par délibération n°20-12-288, décidé de l'avenant n°2 qui autorisait la société Effia a procéder à des travaux complémentaires consistant notamment en la mise en place d'un système de protection incendie appelé « Sprinkalge » lequel génère des opérations d'entretien et de maintenance obligatoires,

Considérant qu'à la suite de l'ensemble des travaux, prévus au contrat et par l'avenant, le nombre de places effectives est inférieur au nombre de places estimées, générant ainsi une perte de recette pour la société Effia,

Considérant que, la taxe foncière est plus élevée que celle estimée par la société Effia dans son compte d'exploitation,

Considérant qu'il convient, conformément à l'article 31 du contrat, de revoir le compte d'exploitation prévisionnel,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- valide le nouveau compte d'exploitation prévisionnel proposé modifiant ainsi l'annexe n°9 du contrat

- valide le projet d'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-276

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - MODIFICATION DE FORME DE L'ANNEXE N°4 (GRILLE TARIFAIRE)

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 qui précise que « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. »,

Vu la délibération n° 2018-10-227 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018

Vu la délibération n° 21-06-160 qui fixe les tarifs du parc de stationnement Abel Surchamp,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_276-DE

Considérant la demande de la société Effia d'effectuer des modifications de forme de l'annexe 4 relative à la grille tarifaire, modifications concernant des précisions à apporter lesquelles n'ont aucune incidence sur les tarifs proposés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- valide le projet d'avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
21 décembre 2021
La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne